

Nous, Québécois

Les prestations de maladie de l'assurance-emploi passent à 26 semaines :

«Trop peu et en retard »

Laurentides—Labelle, le 29 novembre 2022 – Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides—Labelle, accueille avec réserve l'annonce d'Ottawa de faire passer le nombre de semaines de prestations de maladie de l'assurance-emploi de 15 à 26. Elle dénonce le manque d'ambition du gouvernement qui se contente d'une demi-mesure et qui, de surcroît, se devait d'être en place depuis juillet dernier.

En effet, depuis plusieurs années, les organismes et les experts indiquent que, dans bon nombre de cas, 26 semaines sont bien loin d'être suffisantes. « Nous savons que dans les cas de maladie grave, comme le cancer, les travailleurs ont besoin d'au minimum 41 semaines de prestations de maladie pour guérir dans la dignité. Ce sont tous ces travailleurs que la ministre laisse tomber en adoptant cette demi-mesure qui arrive cinq mois plus tard que prévu. C'est inacceptable », s'indigne la députée bloquiste.

Le Bloc dénonce également le manque d'ambition du gouvernement. « Le Parlement a adopté, à plusieurs reprises, le principe de 50 semaines de maladie, comme lors du dépôt de notre projet de loi Émilie-Sansfaçon. C'est encore une fois une démonstration du manque de considération du gouvernement à l'égard de la volonté d'une majorité de parlementaires. Soyez assurés que le Bloc Québécois continuera à faire preuve d'ambition en revendiquant 50 semaines de prestations maladie ainsi qu'en réclamant, sans plus tarder, une réforme globale de l'assurance-emploi », de conclure Marie-Hélène Gaudreau.

Les personnes qui sont admissibles et qui présentent une nouvelle demande à compter du 18 décembre 2022 pourront recevoir jusqu'à 26 semaines de prestations de maladie de l'assurance-emploi si elles sont malades et ont besoin de ce temps pour se rétablir.¹

– 30 –

Source :

Maxime Caouette

Attaché politique de circonscription et des communications

Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides—Labelle

¹ Source : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2022/11/le-gouvernement-du-canada-bonifie-les-prestations-de-maladie-du-regime-dassurance-emploi.html>